

ANNEXE N° 3

Liste des bureaux centralisateurs pour les élections législatives de juin 2017

Communes	Circonscription législative	Bureaux de vote correspondants	Bureaux centralisateurs
SAINT-DENIS	1ère	1 à 32 ; 33 à 68 ; 69 à 86 ; 101 à 119	Bureau N° 1 Hôtel de ville 1, rue Pasteur
	6ème	87 à 100 ; 120 à 133	Bureau N° 124 Ecole Damase Legros 16, rue de la Gare - Chaudron
SAINT-PAUL	2ème	1 à 68	Bureau N° 1 Hôtel de ville 2, place du Général de Gaulle
	7ème	69 à 120	Bureau N° 99 Ecole primaire de l'Eperon 369, chemin Summer n° 2
SAINT-ANDRE	5ème	1 à 12 ; 15 à 21 ; 30 à 41 ; 46 à 48	Bureau N° 1 Hôtel de ville Avenue de l'Île de France
	6ème	13 et 14 ; 22 à 29 ; 42 à 45	Bureau N° 13 Mairie de Champ-Borne Chemin de Champ-Borne
SAINT-LOUIS	3ème	33 à 59	Bureau N° 36 Mairie annexe de La Rivière Rue du Père De Laporte
	7ème	1 à 32	Bureau N° 1 Ecole Hippolyte Foucque Rue Sarda Garriga

LES AVIRONS	7ème	<p>Pour toutes ces communes, le bureau centralisateur de la circonscription est le bureau centralisateur général (bureau n° 1)</p>
BRAS-PANON	5ème	
CILAOS	3ème	
ENTRE-DEUX	3ème	
ETANG-SALE	7ème	
PETITE-ILE	4ème	
PLAINE DES PALMISTES	5ème	
LE PORT	2ème	
LA POSSESSION	2ème	
SAINT-BENOIT	5ème	
SAINT-JOSEPH	4ème	
SAINT-LEU	7ème	
SAINT-PIERRE	4ème	
SAINTE-MARIE	6ème	
SAINTE-ROSE	5ème	
SAINTE-SUZANNE	6ème	
SALAZIE	5ème	
LE TAMPON	3ème	
TROIS-BASSINS	7ème	

SAINT-PHILIPPE	5ème	<p>Le bureau centralisateur de la circonscription est le bureau n° 4 Salle de la Mer Cassée 4 chemin de la Mer Cassée - Mare Longue</p>
----------------	------	--